

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRONTONAS**

Vu les résultats budgétaires de l'exercice 2019 constatés du budget (eau et ou assainissement),

Considérant l'obligation de reprendre au budget principal le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement du budget eau et assainissement,

Considérant les accords engagés avec la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné qui pourraient être revus en fin d'année 2020

Le Conseil municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité, décide :

- ↓ **D'INTEGRER dans son budget principal les résultats du budget annexe « eau et assainissement » :**
 - **Au chapitre 001 (en recettes) d'investissement : 62 010.39 €**
 - **Au chapitre 002 (en recettes) de fonctionnement : 84 902.39 €**

Informations et questions diverses :

- **Anne-Marie SIBUT** demande comment faire remonter les interrogations des citoyens. Mme le Maire précise que toute demande doit être remontée à l'élu (e) de référence de façon précise. Quelles sont les possibilités d'aides pour les restaurants ?
- **Madame le maire** indique qu'elle a été en lien permanent avec les professionnels et que presque tous les restaurateurs ont fait de la vente à emporter en ajoutant que cette solution était plus facile à mettre en place quand il n'y avait pas de cuisinier à rémunérer. S'agissant des aides, Mme le maire a donné les portes d'entrée, telles que la Région, l'Etat, les chambres consulaires et les comptables. Les aides ont été accordées par contre aujourd'hui la crainte des restaurateurs se porte sur les conditions sanitaires drastiques à venir risques d'être compliquées à tenir. Leur souci réside dans les avances de salaires sur lesquels ils n'ont pas encore eu de remboursement. Des emprunts auprès de la BPI, garantis par l'Etat, sont possibles et ils ont un an pour l'utiliser. Une réflexion est conduite au niveau de la CCBD pour les commerces.
- **Frédéric RILLIOT** demande la date des futurs conseils municipaux qui seront régulièrement fixés les mercredis soit 1 conseil par mois ou 2 par trimestre. Les commissions municipales vont débiter très rapidement.
- **Madame le maire** précise que des aides peuvent être consenties par le Département aux associations en difficulté. Informer les Présidents (es) de bien répondre au questionnaire disponible sur le site du Département.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h53